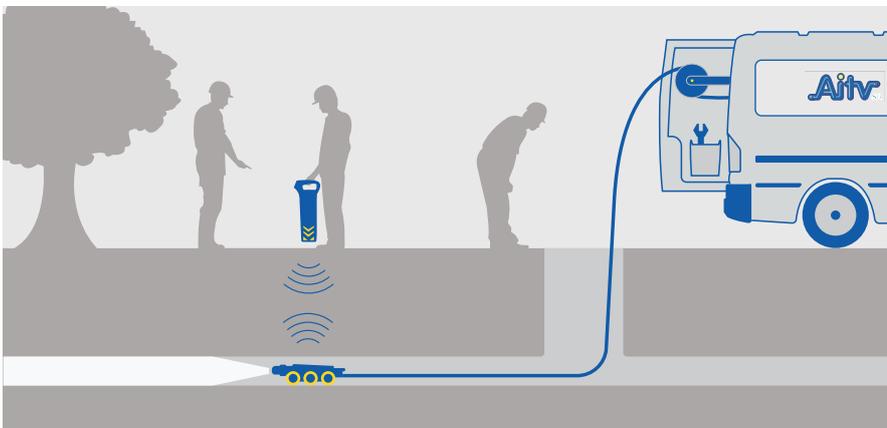




EXPERT DES INSPECTIONS ET DÉTECTIONS

Il est essentiel de pouvoir compter sur l'intervention rapide et efficace d'un spécialiste de l'assainissement qui pose d'emblée le bon diagnostic en cas de problème de canalisation. Avec AITV SA, vous avez des solutions à la pointe du progrès, grâce à des équipements de haute technicité, avec le meilleur rapport qualité-prix.



Codification EN - SN 13508 - 2.

LA SOLUTION ADÉQUATE

L'inspection à l'aide de caméras panoramiques à têtes pivotantes et dotées d'un puissant éclairage Led est une étape clé. Elle permet d'ausculter l'endroit précis d'un dommage et de déterminer son envergure, quel que soit le diamètre de la canalisation et son emplacement. Depuis un véhicule équipé d'une régie de contrôle vidéo, nos spécialistes analysent les détails des images filmées.

Le logiciel WINCAN[®] nous permet de visualiser les caractéristiques du dommage à l'écran et de disposer du tracé précis étudié à partir des cadastres. Avec ces outils performants, nos spécialistes peuvent ensuite vous proposer la technique de réhabilitation la plus adéquate et favorable sur le plan économique.

DÉTECTION JUSQU'À 5 MÈTRES

La détection permet de localiser rapidement un dégât souterrain. L'introduction dans la canalisation d'un dispositif émettant une onde radio permet de détecter en surface, de manière fiable, les tuyaux non métalliques et de déterminer leur

profondeur jusqu'à 5 mètres. Cette technique permet aussi de situer des ruptures de canalisations, de repérer des obstructions ou des puits cachés, de même que des traversées de parois en béton.



DONNÉES TECHNIQUES

Pour un diagnostic fiable

- > Caméras panoramiques de dernière génération.
- > Fibre à pousser et caméras motorisées.
- > Technologies pour tous les diamètres de canalisations.
- > Véhicules équipés d'une régie de contrôle vidéo.
- > Rapports d'inspection détaillés sur CD et vidéo sur DVD selon EN - SN 13508 - 2.
- > Système WINCAN[®] développé pour les relevés de cadastre.



Des relevés précis transcrits sur les cadastres.